



COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU GROUPE « ARCHIVES DE DEMAIN » DU 20 JANVIER 2016

Participaient à cette réunion :

Lydie ABADIAS
Corinne GARREAU
Bruno GOURRY
Elisabeth NALLET

Etaient excusés :

Damien RICHARD
Cécile RUSSIER
Edmond DECOUX

Après les excuses des personnes empêchées, qui auraient volontiers participé à ce travail si elles avaient été disponibles, Elisabeth NALLET présente Lydie ABADIAS, secrétaire de l'Association pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, et rappelle la mission confiée par le Comité National d'Histoire de la Sécurité Sociale sur les archives de demain en 2016 conjointement à Mme ABADIAS et au Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale (Cf. document joint).

1. Rappel des travaux antérieurs et de la mission

Lydie ABADIAS évoque les études faites en 2013 et 2014 sur l'archivage. Elle a vu plusieurs caisses de toutes les branches du régime général en Midi-Pyrénées, Alsace et Ile de France ainsi que le RSI en Ile de France et Midi-Pyrénées.

Elle a fait le constat d'une situation très diversifiée : en CARSAT il existe un vrai travail d'archivage, avec des documents bien répertoriés. Le RSI a également fait, en Midi-Pyrénées, un très gros travail de conservation avec le concours d'une archiviste en formation (master). Le réseau des URSSAF s'est mobilisé en posant le problème des archives. Ailleurs, il n'existe souvent pas de procédures ni de tableaux de gestion, les documents sont détruits sans référence au cadre légal (autorisation à avoir et conservation d'un échantillon). Des pièces peuvent être numérisées (Gestion Electronique de Documents), en vrac, mais les originaux sont stockés un temps puis détruits et les fichiers sauvegardés un certain temps avant d'être « écrasés » par une nouvelle sauvegarde.

Les archives départementales interviennent de manière très professionnelle lorsqu'elles sont sollicitées, mais ne prennent pas d'initiative vis-à-vis de nos organismes, faute de disponibilité.

L'UCANSS s'est investie jusqu'en 2006, puis désengagée, sans que les caisses nationales prennent le relais. Il manque dans l'institution désormais une supervision et un dialogue sur la question des archives.

L'IGAS a mené en 2007-8 une enquête sur les centres régionaux d'archives qui a conclu à leur fermeture, sauf en Rhône-Alpes, et préconisé le versement aux archives départementales.

Un questionnaire similaire à ceux qui étaient diffusés dans les caisses jusqu'en 2007 a été envoyé à la demande de Lydie ABADIAS pour décrire l'année 2014. Il apparaît clairement que les référents archives ont disparu de nombreux organismes.

Par ailleurs, si les instructions officielles semblent adéquates pour les archives de gestion, il n'en est pas de même pour les archives techniques et l'action sociale : les pièces conservées ne présentent pas un véritable intérêt historique.



Bruno GOURRY précise que le ministère de la culture n'est plus représenté dans les régions : ce sont les conseils départementaux qui ont la responsabilité des archives publiques. Les archives de la Sécurité Sociale sont considérées comme des archives publiques. Par ailleurs, bien souvent, des archives papier sont déversées par une sélection des jours de saisie dans l'échantillon, ce qui les rend inexploitable pour la reconstitution d'un dossier technique.

De manière plus générale, conclut Lydie ABADIAS, il n'y a pas eu de travaux sur l'archivage des documents électroniques. Aucun contrôle n'est prévu pour la numérisation ni à la source de production des données. Aucune restitution aux archives historiques n'a été même envisagée. Cette dimension n'a jamais été prise en compte ni dans les logiciels de gestion de données ni dans la bureautique.

Ce constat a été porté devant le comité national en 2014, qui a décidé d'y travailler en 2016, après la célébration du 70^e anniversaire. Ce comité a récemment validé l'association de notre comité à ces travaux pour permettre une approche concrète, sur les branches vieillesse et famille.

2. La problématique à traiter

Après débat, il s'avère que l'étape du constat n'a pas lieu d'être car les choses sont claires : rien n'a été fait sur l'archivage des pièces électroniques, qu'elles soient numérisées ou produites directement à l'aide d'applicatifs. Il s'agit donc de faciliter la prise de conscience de cette réalité pour la faire évoluer en introduisant cette notion.

Mais certains ont très probablement déjà réfléchi à cette question en dehors de notre institution. Bruno GOURRY évoque le site internet du Portail International Archivistique Francophone (le PIAF, et son journal, le Cri) qui propose des cours en ligne et un partage d'information (document de 180 pages notamment). L'université de Louvain en Belgique propose également des réflexions sur les archives de demain. L'un des directeurs départementaux des archives d'Auvergne, M. Hours, dans le Puy de Dôme, s'intéressait de près aux archives informatiques.

Il s'agit de voir :

- le Service Interministériel des Archives de France, qui a coopéré avec un certain nombre de caisses à l'occasion de la construction de systèmes ou d'opérations de fusion
- la CNAV, dont l'agent comptable est très sensible à ces questions, appuyée par des spécialistes des archives, un groupe de travail animé par Gilles LAUBRESSAC sur cette question, et les acteurs locaux en Rhône-Alpes
- la CNAF, avec la responsable des archives, Charlène ORDONNOT, qui a entrepris la description de tableaux de gestion avec notamment l'agent comptable de Rouen, dans l'objectif de les avoir fait valider fin 2016.

Lydie ABADIAS évoque la problématique des centres de traitement informatique des branches famille et maladie, nationalisés, qui bien souvent sont tentés de jeter les documents qu'ils détiennent sur les anciens outils informatiques.

Peut-on imaginer par exemple la conservation un jour par an de données prédéfinies ?



Il existe des outils de conservation des données quantitatives, pour des études statistiques, mais pas pour les éléments qualitatifs. Les bases de données permettent l'accès rapide à l'information mais sans durabilité. Les échanges entre branches, constate Corinne GARREAU, se développent sur des supports électroniques, sans garder nécessairement de traces. La messagerie disparaît avec son propriétaire en général, comme de nombreux documents bureautiques, la littérature grise. Il n'y a aucune indication sur ce qu'il convient de garder ni comment.

La notion même d'archive mérite d'être rappelée. Tout travail effectué est susceptible de le devenir. Il faut faire attention au réflexe de possessivité, de protection des documents et en tenir compte. Les archives sont inaliénables et imprescriptibles.

Les historiens doivent pouvoir aussi préciser leurs attentes et être associés à nos travaux, comme le prévoit la lettre de mission.

Un autre domaine est en train d'échapper aux historiens, sauf exception, notamment la CARSAT Midi-Pyrénées : l'iconographie, comme l'a montré le 70^e anniversaire. Si beaucoup a déjà disparu, il faut encore faire appel à ceux qui en ont le souvenir pour reconnaître des personnes sur des photos ou les dater afin de les répertorier, par exemple, conserver des films anciens, des affiches, la présentation de faits marquant annuels ... L'iconographie numérique est aussi à prendre en compte. Seuls les journaux sont conservés. Les textes restent muets en la matière.

3. L'organisation adoptée

A. Les étapes à prévoir

Il s'agit maintenant de :

- a. Définir clairement notre mission et son champ.
Nous devons constater en termes très simples que les historiens n'auront, si nous continuons ainsi, que des pièces éparses ou des souvenirs oraux pour travailler sur nos caisses vu la disparition à moyen et long terme de l'information électronique ainsi que l'obsolescence de ses supports. La notion d'archivage à des fins de connaissance ultérieure (i.e. au-delà de la conservation de pièces justificatives) doit être ré-introduite, en reprenant les principes retenus pour le papier, et intégrée dans le fonctionnement des systèmes d'information. Notre positionnement est celui d'un observateur externe qui pose des questions pour susciter une prise de conscience, une réaction et des propositions.
- b. Etudier les réponses apportées ou envisagées actuellement sur cette question
Pour cela, nous irons voir :
 - l'information disponible sur internet, en France et à l'étranger (francophone de préférence)
 - le SIAF : Stéphanie Roussel, chef de l'archivage numérique, normes et référentiels.
 - le ministère des affaires sociales : la personne chargée de la question des archives
- c. Rencontrer ensuite les acteurs institutionnels des branches vieillesse et famille

Il s'agit de dresser ensemble le constat, évoquer les enjeux liés à la réponse à cette question, et susciter des pistes de propositions. Nous pourrions le faire avec les interlocuteurs suivants :



- en vieillesse : l'Agent Comptable, Le Directeur des Systèmes d'Information, la maîtrise d'ouvrage d'un ou deux processus (Logistique Comptabilité Budget, Action Sociale ou Retraite), le responsable du groupe de réflexion sur l'archivage, des acteurs locaux ...
- à la CNAF : la responsable des archives, L'agent comptable de la CAF de Rouen, la Directrice de la mission audit et contrôle du système d'information, Marie-Noëlle CEABIAG

- d. Faire un rapport décrivant la démarche, les constats, les difficultés à prendre en compte et les pistes de propositions.

B. La répartition des rôles

En partant du principe que les entretiens nécessitent du temps, il est proposé qu'ils soient menés par les retraitées, fassent l'objet d'un compte-rendu, et que l'exploitation soit faite collectivement.

L'association du plus grand nombre est souhaitable.

C. Le calendrier

L'objectif est de faire en février et mars les étapes a et b ci-dessus décrites, puis au 2^o trimestre le point c, pour donner fin juin le rapport décrit en d.

Le calendrier de rencontres est ainsi arrêté :

- le 10 février à 11H30 visite de Mme Roussel au SIAF puis du ministère.
- le 1^o avril à 14h : vidéo conférence (dans le bureau de Corinne GARREAU) avec la CNAV où se trouveront Lydie ABADIAS et Charlène ORDONNOT pour la présentation de l'étape b.
- le 19 mai à 13h30 vidéo conférence (dans le bureau de Corinne GARREAU) avec la CNAV où se trouveront Lydie ABADIAS et Charlène ORDONNOT pour un point de situation et un large échange
- le 30 juin réunion supplémentaire du CA du comité Rhône-Alpes à la CARSAT à 9h30 pour voir les travaux des groupes et présentation à 11h du travail mené sur « les archives de demain » (point d.) avec Lydie ABADIAS.

LYON le 20 janvier 2016

Elisabeth NALLET